



## **CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (Insertion et Urgence)**

### **MISSION :**

La finalité du CHRS départemental Le Pont est de restaurer, chez les personnes accompagnées, leur autonomie sociale.

Le CHRS propose un accompagnement individualisé et adapté à toute personne en grande difficulté sociale (logement, familial, santé, insertion...).

Les actions mises en place par les équipes éducatives du CHRS s'entendent dans un contexte local. Elles sont liées aux besoins des populations et aux actions mises en place par les autres établissements et dispositifs du territoire. Le CHRS départemental axe ses priorités sur :

- L'hébergement, dans une logique de réinsertion sociale ;
- La redynamisation des personnes afin de les amener à poursuivre leur parcours d'insertion ;
- La restauration des compétences et capacités sociales, pierre angulaire de l'autonomie sociale ;
- L'accès aux ressources financières, notamment via les aides sociales de droit commun ;
- L'insertion professionnelle, pour une insertion sociale durable.

### **IMPLANTATION :**

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Tournus

### **CAPACITÉ :** (nombre d'agrément)

CHRSI	<b>208 places dont 54 en collectif</b>	CHRSU	<b>30 places dont 9 en collectif</b>
		CHRSU VIF	<b>22 places</b>

### **FINANCEMENT :**

DDETS

## **Données quantitatives**

Pour rappel :

- Le territoire de Mâcon regroupe l'ensemble des données de Louhans, Mâcon, Paray-le-Monial, Tournus ;
- Le territoire du Creusot regroupe les données d'Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines ;
- Le territoire du chalonais est intégré depuis 2020 au CHRS départemental.

## Nombre d'entrées en 2024 :

### Insertion :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes			
			Hommes		Femmes	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Collectif Le Creusot	22	27	24	15	7	12
Collectif Mâcon	12	20	8	15	4	8
<b>TOTAL COLLECTIF</b>	<b>34</b>	<b>47</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>20</b>
Diffus Le Creusot	27	20	17	15	14	6
Diffus Mâcon	16	26	12	19	7	12
Diffus Chalon S/S	19	25	13	13	12	8
<b>TOTAL DIFFUS</b>	<b>62</b>	<b>71</b>	<b>42</b>	<b>47</b>	<b>33</b>	<b>26</b>
<b>TOTAL INSERTION</b>	<b>96</b>	<b>118</b>	<b>74</b>	<b>77</b>	<b>44</b>	<b>46</b>

## Nombre de personnes entrées en CHRSI en 2024 :

	- de 3 ans	De 3 à 17 ans	De 18 à 24 ans	De 25 à 59 ans	+ de 60 ans	TOTAL
<b>Femme</b>						
Autun	0	0	0	0	0	0
Chalon-sur Saône	1	5	2	10	0	18
Le Creusot collectif	0	0	4	3	0	7
Le Creusot diffus	1	0	3	6	3	13
Louhans	0	1	0	1	0	2
Mâcon collectif	0	0	2	2	0	4
Mâcon diffus	0	2	2	3	0	7
Montceau-Les- Mines	0	1	0	2	0	3
Paray-Le-Monial	0	0	0	0	0	0
Tournus	0	0	0	1	0	1
<b>TOTAL FEMME</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>55</b>
<b>Homme</b>						
Autun	0	0	0	2	0	2
Chalon-sur Saône	0	3	2	10	1	16
Le Creusot collectif	0	2	6	18	0	26
Le Creusot diffus	0	4	2	4	0	10
Louhans	0	1	0	1	0	2
Mâcon collectif	2	0	0	7	1	10
Mâcon diffus	0	1	1	6	0	8
Montceau-Les- Mines	0	2	0	9	0	11
Paray-Le-Monial	0	0	0	1	0	1
Tournus	0	0	0	3	0	3
<b>TOTAL HOMME</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>61</b>	<b>2</b>	<b>89</b>

Le nombre de ménages admis, après avoir augmenté pendant plusieurs années a diminué en 2024 de plus de 18 %.

Le nombre d'enfants admis, lui, augmente notablement avec une hausse de près de 37 % par rapport à 2023.

La part des enfants par rapport au nombre total de personnes accueillies passe donc à 18 % contre 13,40 % en 2023.

La taille moyenne des ménages augmente pour la première fois depuis trois années et passe à 1,50 personne par ménage contre 1,20 en 2023.

Nous accueillons moins de ménages, et même si le nombre de personnes par ménage tend à augmenter sensiblement, la part de personnes isolées accueillies reste majoritaire, ce qui pose toujours des problèmes d'orientation et de sous occupation de notre parc d'hébergement mixte, avec des logements de type 3 et 4 qui peuvent être sous occupés et, à contrario, une disponibilité réduite de logements de petite typologie. La volonté de recomposer notre parc est soumise à des questions de disponibilité de petites typologies de logement sur le marché, de moyens financiers, et de délais logistiques de mise en fonction réelle des places d'hébergement sur les différents territoires.

Nos grands logements restent souvent en disponibilité plus longtemps du fait d'un manque chronique d'orientation de familles sur nos dispositifs (les listes d'attente pour entrer en CHRUS n'intègrent désormais plus de famille).

### Urgence :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes			
			Hommes		Femmes	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Collectif Le Creusot	12	25	5	6	7	12
Collectif Mâcon	11	18	7	6	4	10
<b>TOTAL COLLECTIF</b>	<b>23</b>	43	<b>12</b>	12	<b>11</b>	22
Diffus Le Creusot	1	3	1	2	1	2
Diffus Mâcon	3	3	3	1	0	2
Diffus Chalon S/S	3	6	3	4	3	3
Diffus VIF	33	15	1	0	32	16
<b>TOTAL DIFFUS</b>	<b>40</b>	27	<b>8</b>	7	<b>36</b>	23
<b>TOTAL URGENCE</b>	<b>63</b>	70	<b>20</b>	19	<b>47</b>	45

 Les places CHRUS VIF sont passées de 18 à 22 places entre 2023 et 2024.

## Nombre de personnes entrées en CHRSU en 2024 :

	- de 3 ans	De 3 à 17 ans	De 18 à 24 ans	De 25 à 59 ans	+ de 60 ans	TOTAL
<b>Femme</b>						
Autun	0	0	0	0	0	0
Chalon-sur Saône	1	1	1	2	0	5
Le Creusot collectif	0	0	2	3	2	7
Le Creusot diffus	1	2	0	1	0	4
Le Creusot (VIF)	3	8	6	20	1	38
Louhans (VIF)	1	0	2	3	0	6
Mâcon collectif	2	0	1	2	1	6
Mâcon diffus	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL FEMME</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>66</b>
<b>Homme</b>						
Autun	0	0	0	0	0	0
Chalon-sur Saône	1	2	1	2	0	6
Le Creusot collectif	0	0	1	4	0	5
Le Creusot diffus	0	0	0	1	0	1
Le Creusot (VIF)	4	1	0	1	0	6
Louhans (VIF)	0	0	0	0	0	0
Mâcon collectif	0	1	1	5	1	8
Mâcon Diffus	0	0	0	3	0	3
<b>TOTAL HOMME</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>29</b>

Le nombre de ménages accueillis, après avoir poursuivi une forte augmentation amorcée en 2022 (mais qui devait être tempérée en 2023 par la création de 18 places supplémentaires VIF sur les territoires du Creusot et de Louhans), est en baisse de 10 %, et ce malgré la création de 4 places de CHRSU VIF supplémentaires en 2024.

La taille moyenne des ménages accueillis reste stable avec 1,51 personnes par ménage contre 1,47 en 2023 et 1,52 en 2022.

Le nombre d'adultes accueillis est relativement stable par rapport à l'année antérieure et celui des enfants diminue de 28 %.

## Nombre de personnes accompagnées en 2024 :

### Insertion :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes			
			Hommes		Femmes	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Collectif Le Creusot	39	41	25	25	14	17
Collectif Mâcon	31	39	20	24	14	20
<b>TOTAL COLLECTIF</b>	<b>70</b>	<b>80</b>	<b>45</b>	<b>49</b>	<b>28</b>	<b>37</b>
Diffus Le Creusot	51	45	35	36	23	19
Diffus Mâcon	42	52	32	35	19	27
Diffus Chalon S/S	45	46	29	31	28	26
<b>TOTAL DIFFUS</b>	<b>138</b>	<b>143</b>	<b>96</b>	<b>102</b>	<b>70</b>	<b>72</b>
<b>TOTAL INSERTION</b>	<b>208</b>	<b>223</b>	<b>141</b>	<b>151</b>	<b>98</b>	<b>109</b>

## Nombre de personnes accompagnées en 2024 :

	- de 3 ans	De 3 à 17 ans	De 18 à 24 ans	De 25 à 59 ans	+ de 60 ans	TOTAL
<b>Femme</b>						
Autun	0	0	0	0	0	0
Chalon-sur Saône	1	7	2	25	1	36
Le Creusot Collectif	1	0	4	10	0	15
Le Creusot Diffus	1	2	4	12	3	22
Louhans	0	1	0	1	0	2
Mâcon Collectif	1	1	10	4	0	16
Mâcon Diffus	2	4	3	11	2	22
Montceau-Les-Mines	0	1	0	4	0	5
Paray-Le-Monial	0	0	0	0	1	1
Tournus	0	0	0	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>68</b>	<b>7</b>	<b>120</b>
<b>Homme</b>						
Autun	0	0	0	5	0	5
Chalon-sur Saône	1	5	5	23	1	35
Le Creusot Collectif	0	0	10	13	1	24
Le Creusot Diffus	0	8	3	10	1	22
Louhans	0	1	0	2	0	3
Mâcon Collectif	3	1	4	14	2	24
Mâcon Diffus	4	2	5	11	1	23
Montceau-Les-Mines	0	3	2	15	0	20
Paray-Le-Monial	0	0	0	5	1	6
Tournus	0	0	0	7	0	7
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>105</b>	<b>7</b>	<b>169</b>

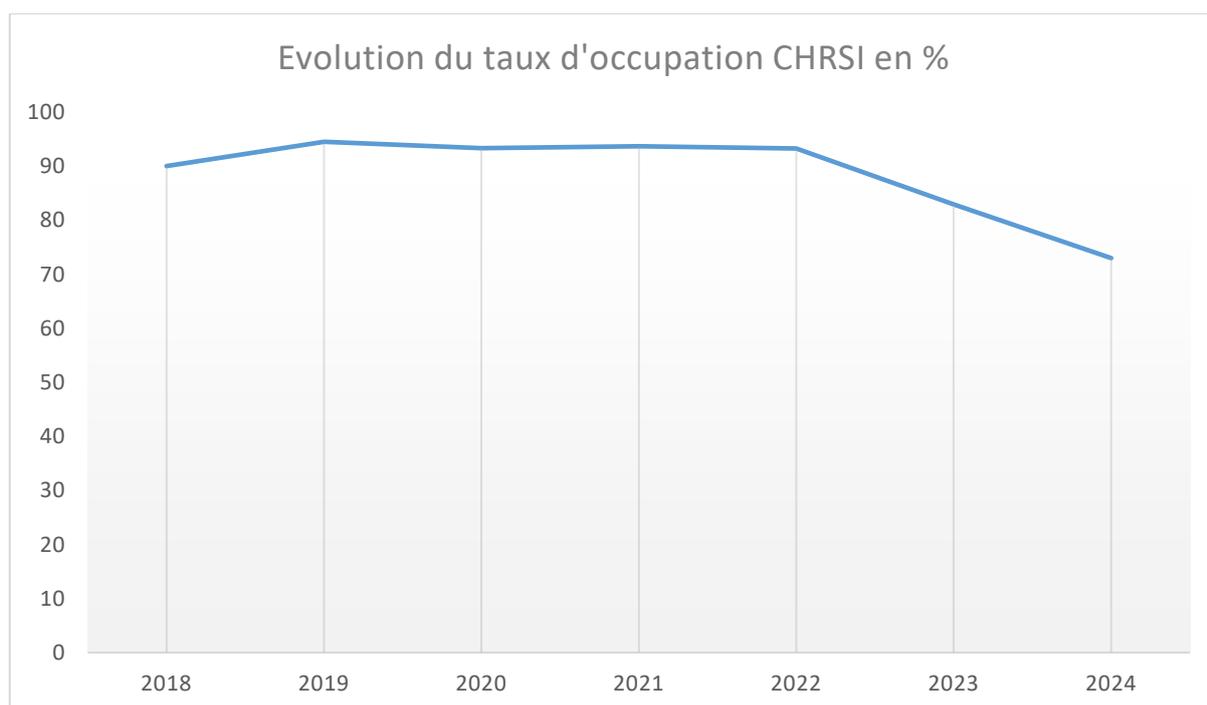
- Taux d'occupation CHRSI départemental pour 208 places (taux à 100 % : 76 128 journées) ;
- Nombre de journées réalisées pour les 208 places en 2024 : 55 257 journées.

**Soit un taux d'occupation de 73 % en 2024, contre 83 % en 2023, 93 % en 2022, 94 % en 2021.**

- **Le nombre de ménages accompagnés baisse de 8 % après une augmentation en 2023 de 14 % par rapport à 2022 ;**
- **289 personnes ont été accompagnées contre 330 en 2023, 326 en 2022, 336 personnes en 2021 et 355 en 2020, soit une baisse de plus de 12 % par rapport à l'année dernière.**

**Si le nombre des ménages baisse, la taille moyenne des ménages baisse également de façon continue depuis 2022. Le ménage moyen est constitué de 1,39 personne : contre 1,48 personnes en 2023 et 1,66 personne en 2022. Ce sont encore les enfants qui sont moins présents dans le volume de personnes prises en charge. En l'occurrence, leur nombre en proportion de la population totale accueillie passe de 21,20 % en 2023 à 17,30 % cette année.**

Dispositif	Nombre de places	Nombre de journées théoriques	Nombre de journées réalisées	Taux d'occupation en %
CHRSI Mâcon / Charolais / Louhans / Tournus	74	27 084	21 056	77,74
CHRSI Chalon-sur-Saône	62	22 692	15 939	70,24
CHRSI Le Creusot / Montceau-les-Mines	72	26 352	18 262	69,30
<b>TOTAL CHRSI</b>	<b>208</b>	<b>76 128</b>	<b>55 257</b>	<b>72,58</b>



Le taux d'occupation qui était relativement stable de 2018 à 2022 vient de subir un double décrochage significatif de près de 20 points ces deux dernières années, ce que nous avons annoncé en 2022 pour voir l'amorce d'une chute s'engager en fin d'année.

Nous avons continué à faire évoluer notre parc de logements pour remplacer des appartements que nous devons rendre sur certains territoires aux bailleurs qui nous les avaient loués, mais également pour adapter leur taille et la qualité de l'habitat aux nouvelles exigences qui s'imposent à nous au regard de la nature des publics que nous accueillons et des normes en vigueur.

La recherche de nouveaux logements dans un parc parfois tendu localement (Mâconnais et Chalonnais) reste longue et complexe.

Nous notons toujours des difficultés relatives aux :

- Périodes de vacances inévitables dans les logements entre le départ d'un ménage et l'arrivée du suivant : remise à niveau technique après l'état des lieux sortant, nettoyage, ce qui au regard de certaines difficultés rencontrées par les personnes que nous accueillons (pathologies psychiatriques, problématiques addictives multiples) peut s'avérer long et coûteux... ;
- Périodes de contacts des personnes sur liste d'attente (une réactualisation des demandes est toutefois engagée par le SIAO pour éviter que des demandes qui ne sont plus d'actualité restent dans nos files actives) et organisation de l'accueil ;
- Périodes d'attente pour les logements de grande typologie d'une orientation de ménages adaptée en termes de nombre de personnes par rapport aux places disponibles. Nous sommes de plus en plus soumis au dilemme d'accueillir des ménages d'une ou deux personnes sur des logements de type 3 ou 4, ce qui provoque inévitablement une sous occupation sur nos dispositifs à plus ou moins long terme. Les familles, monoparentales ou non, les groupes familiaux, sont moins orientés qu'auparavant vers le CHRS d'insertion, ce qui est une conséquence possible de la politique du logement d'abord ;
- Désistements au moment de l'accueil, souvent par manque d'information des personnes sur le cadre d'établissement vers lequel elles sont orientées, qui ralentissent encore la réoccupation des places ;
- Modifications de la taille des ménages, qui tend une fois encore à se réduire.

### Urgence :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes			
			Hommes		Femmes	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Collectif Le Creusot	17	19	8	8	10	16
Collectif Mâcon	18	19	13	8	5	12
<b>TOTAL COLLECTIF</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>28</b>
Diffus Le Creusot	4	6	2	3	3	4
Diffus Mâcon	4	3	4	1	0	2
Diffus Chalon S/S	9	13	7	9	7	6
Diffus VIF	45	25	3	2	43	25
<b>TOTAL DIFFUS</b>	<b>62</b>	<b>47</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>53</b>	<b>37</b>
<b>TOTAL URGENCE</b>	<b>97</b>	<b>85</b>	<b>36</b>	<b>31</b>	<b>68</b>	<b>65</b>

## Nombre de personnes accompagnées en 2024 :

	- de 3 ans	De 3 à 17 ans	De 18 à 24 ans	De 25 à 59 ans	+ de 60 ans	TOTAL
<b>Femme</b>						
Autun	0	0	0	1	0	1
Chalon-sur Saône	1	4	1	6	0	12
Le Creusot Collectif	0	0	3	5	2	10
Le Creusot Diffus	1	2	0	2	0	5
Le Creusot (VIF)	4	13	7	30	2	56
Louhans (VIF)	1	0	2	2	0	5
Mâcon Collectif	2	0	1	3	1	7
Mâcon Diffus	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>49</b>	<b>5</b>	<b>96</b>
<b>Homme</b>						
Autun	1	0	0	1	0	2
Chalon-sur Saône	1	3	2	5	0	11
Le Creusot Collectif	1	1	1	7	0	10
Le Creusot Diffus	0	0	0	1	0	1
Le Creusot (VIF)	4	5	1	2	0	12
Louhans (VIF)	0	0	0	0	0	0
Mâcon Collectif	0	1	1	10	1	13
Mâcon Diffus	0	0	0	4	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>53</b>

- Taux d'occupation CHRUSU pour 52 places (taux à 100 % : 19 032 journées) ;
- Nombre de journées réalisées pour les 52 places en 2024 : 20 862.

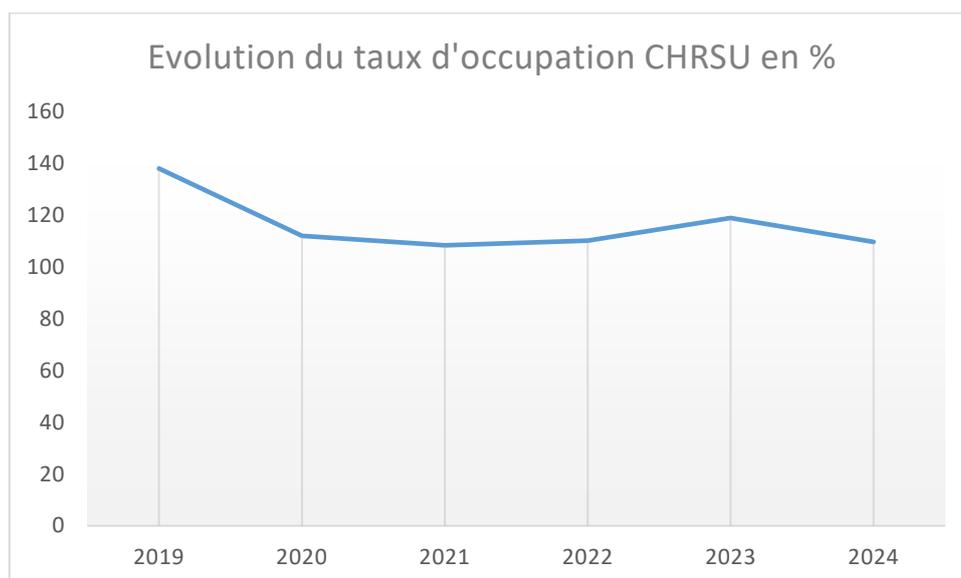
**Soit un taux d'occupation de 109,62 %, contre 118,86 % en 2023, 110,17 % en 2022, 108,32 % en 2021, 112 % en 2020 et 138 % en 2019.**

Le taux d'occupation, malgré une baisse relative à l'augmentation du nombre de places disponibles et à un taux de rotation important, reste élevé. Il est toujours nettement excédentaire sur ces quatre dernières années, malgré l'augmentation du nombre de places disponibles, et compense la baisse du taux d'occupation sur les places d'insertion.

- 14 % de ménages accueillis en plus par rapport à l'année antérieure ;
- 16 % d'hommes en plus, 5 % de femmes, mais 26 % d'enfants en moins.

Si le nombre des ménages accompagnés augmente, la taille moyenne des ménages baisse. Le ménage moyen est constitué de 1,53 personnes contre 1,85 personnes en 2023. Les enfants sont moins présents dans le volume de personnes prises en charge. La taille moyenne des ménages accueillis en CHRUSU est toutefois sensiblement plus importante que sur les places de CHRUSI, en particulier du fait de l'accueil en urgence de femmes victimes de violences plus fréquemment accompagnées de leurs enfants que sur les entrées programmées en insertion.

Dispositif	Nombre de places	Nombre de journées théoriques	Nombre de journées réalisées	Taux d'occupation en %
CHRUSU Mâcon	6	2 196	2 485	113,16
CHRUSU Chalon-sur-Saône	14	5 124	5 133	100,18
CHRUSU Le Creusot / Autun	10	3 660	4 081	111,50
CHRUSU VIF	22	8 052	9 163	113,80
<b>TOTAL CHRUSU</b>	<b>52</b>	<b>19 032</b>	<b>20 862</b>	<b>109,62</b>



Les orientations sur ces places se font directement via le 115 de Saône-et-Loire. Les publics orientés en urgence sont prioritairement les personnes plus fragiles (femmes seules ou avec enfants, jeunes majeurs, victimes de violences...) ou ayant un besoin de stabilisation pour préserver leur activité professionnelle (personnes sans domicile ou en rupture, maintenant une activité professionnelle ou d'insertion).

Taux d'occupation du CHRS départemental – Répartition par type de place et territoire 2024	Nombre de jours Théorique	Nombre de jours Réalisé	Taux d'occupation en %
<b>CHRSU VIF DIFFUS (22 places)</b>			
CHRSU VIF LE CREUSOT 18 places	6 588	8 670	131,60
CHRSU VIF LOUHANS 4 places	1 464	493	33,67
<b>TOTAL CHRSU VIF DIFFUS</b>	<b>8 052</b>	<b>9 163</b>	<b>113,80</b>
<b>CHRSU COLLECTIF (9 places)</b>			
CHRSU LE CREUSOT 4 places	1 464	1 590	108,61
CHRSU MÂCON 5 places	1 830	1 976	107,98
<b>TOTAL CHRSU COLLECTIF</b>	<b>3 294</b>	<b>3 566</b>	<b>108,26</b>
<b>CHRSU DIFFUS (21 places)</b>			
CHRSU AUTUN 2 places	732	1 098	150,00
CHRSU CHALON 14 places	5 124	5 133	100,18
CHRSU LE CREUSOT 4 places	1 464	1 393	95,15
CHRSU MÂCON 1 place	366	509	139,07
<b>TOTAL CHRSU DIFFUS</b>	<b>7 686</b>	<b>8 133</b>	<b>105,82</b>
<b>CHRSI COLLECTIF</b>			
CHRSI LE CREUSOT 16 places	5 856	5 311	90,69
CHRSI MÂCON 29 places	10 614	9 311	87,72
<b>TOTAL CHRSI COLLECTIF</b>	<b>16 470</b>	<b>14 622</b>	<b>88,78</b>
<b>CHRSI DIFFUS</b>			
CHRSI AUTUN 5 places	1 830	864	47,21
CHRSI CHALON 62 places	2 2692	15 939	70,24
CHRSI LE CREUSOT 28 places	10 248	6 603	64,43
CHRSI LOUHANS 3 places	1 098	312	28,42
CHRSI MÂCON 29 places	10 614	8 318	78,37

CHRSI MONTCEAU LES MINES 23 places	8 418	5 484	65,15
CHRSI PARAY LE MONIAL 8 places	2 928	1 703	58,16
CHRSI TOURNUS 5 places	1 830	1 412	77,16
<b>TOTAL CHRSI DIFFUS</b>	<b>59 658</b>	<b>40 635</b>	<b>68,11</b>
<b>TOTAL CHRS DEPARTEMENTAL (260 places) HORS SARS</b>	<b>95 160</b>	<b>76 119</b>	<b>79,99</b>

### Les sorties et modalités de départ en 2024 :

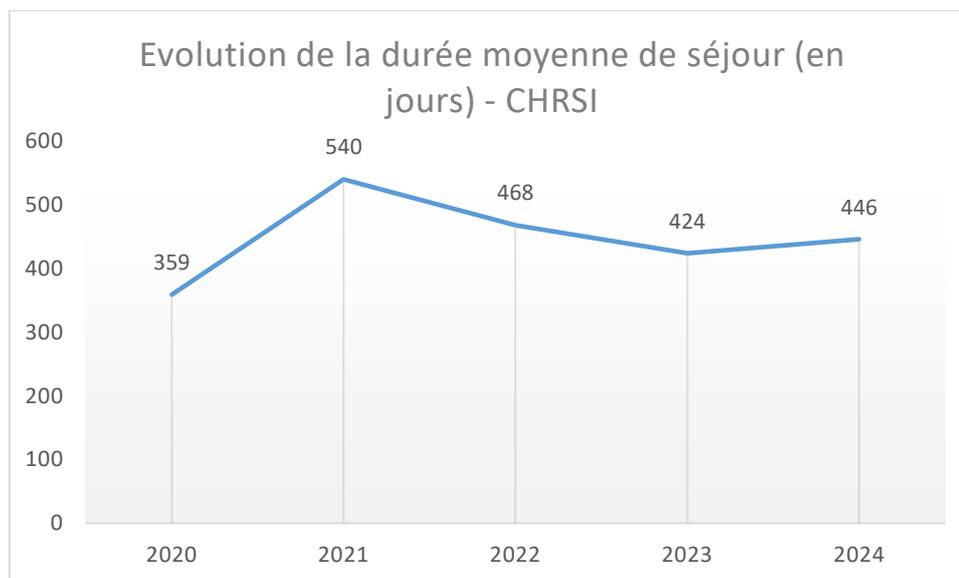
#### Les sorties :

##### Insertion :

La durée moyenne des accompagnements d'insertion est de 446 jours, soit environ 15 mois, contre 424 jours en 2023 (14 mois), 468 jours en 2022 (15 mois et demi), 540 jours en 2021 (environ 18 mois) et 359 jours soit 12 mois en 2020.

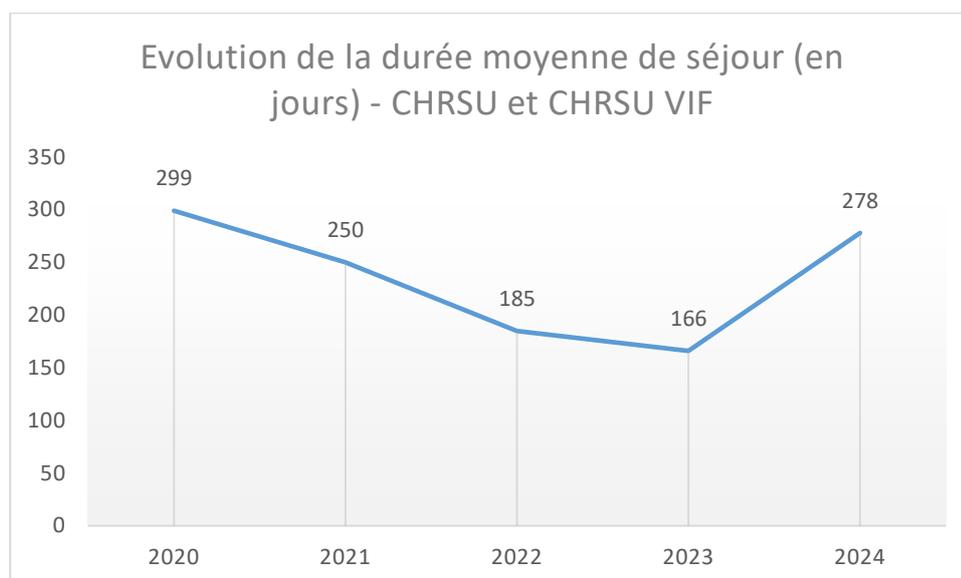
Après une forte hausse en 2021, largement liée à la crise COVID, la durée moyenne de prise en charge oscille autour de 15 mois depuis trois années.

L'accès au logement autonome ou à toute solution d'hébergement ou de logement adaptée restant les objectifs majeurs visés, les difficultés liées au faible niveau de ressources des personnes, à des pathologies marquées, aux durées de constitution de dossiers administratifs, à des tensions sur le parc locatif, font que les parcours en hébergement ne peuvent être fluidifiés en deçà d'un certain seuil que nous semblons avoir atteint depuis 2022.



##### Urgence :

La durée moyenne des accompagnements de l'urgence est de 278 jours (environ 9 mois), contre 166 jours (environ 5,50 mois) en 2023, 185 jours en 2022, 250 jours en 2021 et 299 jours en 2020.



Le travail de stabilisation des ménages sur les places d'urgence et la volonté d'apporter un accompagnement social global de même type que pour les personnes suivies en insertion font que le niveau de durée d'accompagnement, s'élève peu à peu sans pour autant atteindre le même niveau. Les réorientations vers des dispositifs plus conséquents ou des départs volontaires vers des solutions familiales maintiennent des durées de prise en charge plus courtes d'un gros tiers par rapport aux parcours en CHR Insertion.

21 % des personnes accompagnées sont réorientées vers des places d'hébergement d'insertion. Les conditions d'hébergement et de proximité des professionnels (en particulier l'accès à des collectifs) justifient souvent ces orientations majoritairement internes.

#### **Modalités de départ (en nombre de personne) Insertion :**

	Le Creusot		Mâcon		Chalon-sur-Saône	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Chez un tiers	4	10	1	1	1	3
Retour au domicile familial	3	2	0	1	3	0
Incarcération	1	2	3	1	1	2
Exclusion	14	15	2	9	0	4
Installation en logement social public	10	15	21	34	7	14
Installation en logement privé	3	5	1	4	9	1
Solution intermédiaire	2	5	6	3	2	2
Autres : absence d'adhésion, départ volontaire...	17	11	7	7	4	8
CHRS et autres ESSMS	0	3	1	0	0	0
Décès	2	3	1	0	0	1
<b>TOTAL Insertion</b>	<b>56</b>	<b>71</b>	<b>43</b>	<b>62</b>	<b>27</b>	<b>35</b>

48 % des personnes ont quitté une place de CHR Insertion pour un logement autonome ou une solution intermédiaire : 30 % dans le parc public, 10 % dans le parc privé, et 8 % vers une solution intermédiaire (Pension de famille, FJT, IML...)

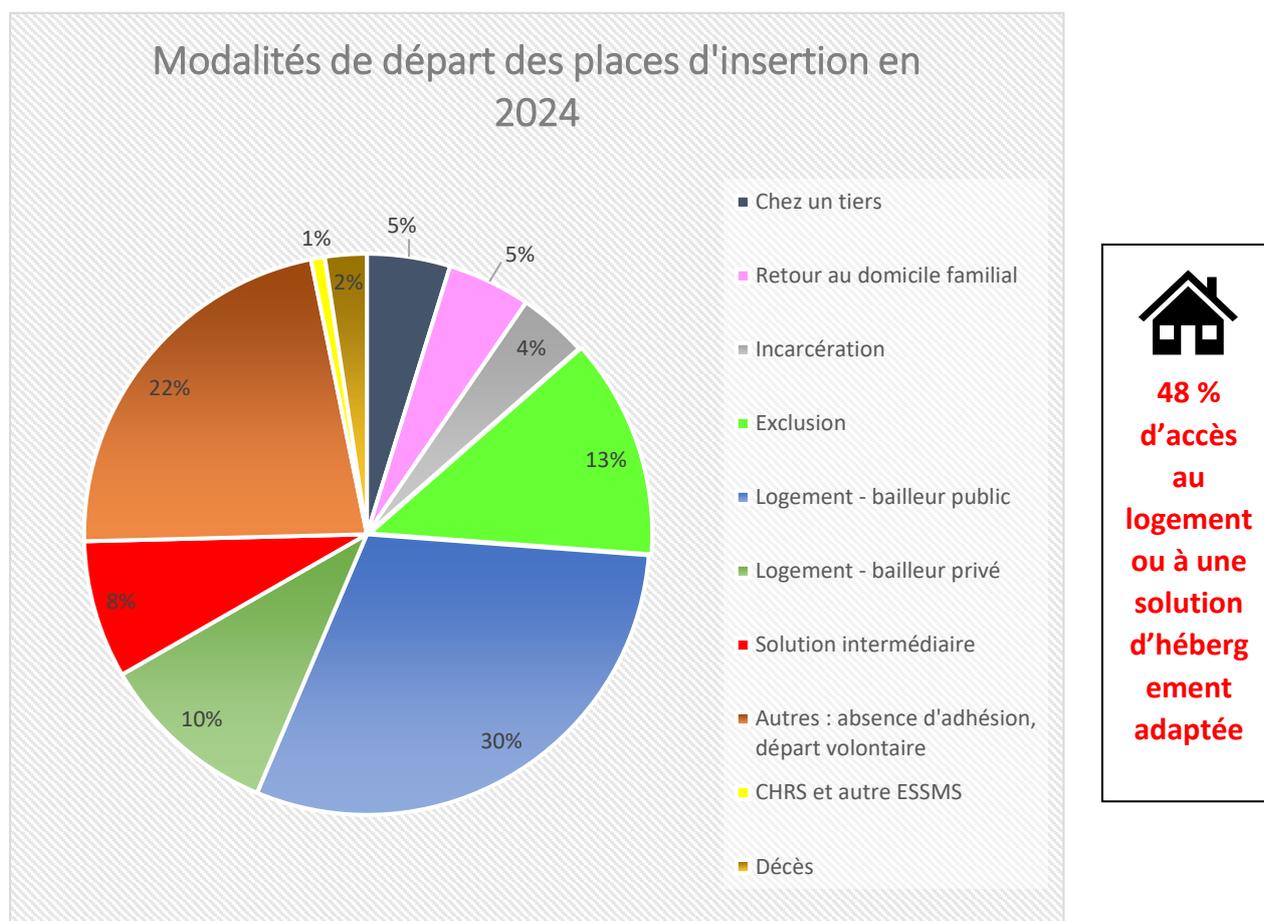
Les partenariats territoriaux engagés visent toujours à favoriser l'accès au logement ou à des solutions adaptées :

- En confortant la demande locative sociale par l'information et les liens partenariaux pour les travailleurs sociaux ;

- En participant aux commissions de relogement organisées par la DDETS ;
- En favorisant la construction de parcours individualisés liés au logement par le biais de grilles d'évaluation partagée ;
- En développant les partenariats pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement des publics en rupture, avec les autres services sociaux, médico sociaux ou sanitaires....

Une personne sur cinq quitte le CHRS parce qu'elle n'adhère pas à l'accompagnement social proposé, ne respecte pas les engagements définis dans le contrat d'objectifs, ne participe pas à sa prise en charge financière quand elle en a les moyens, ne respecte pas le règlement intérieur de l'établissement ou choisit de s'orienter vers d'autres projets sans toujours en partager la teneur avec les travailleurs sociaux.

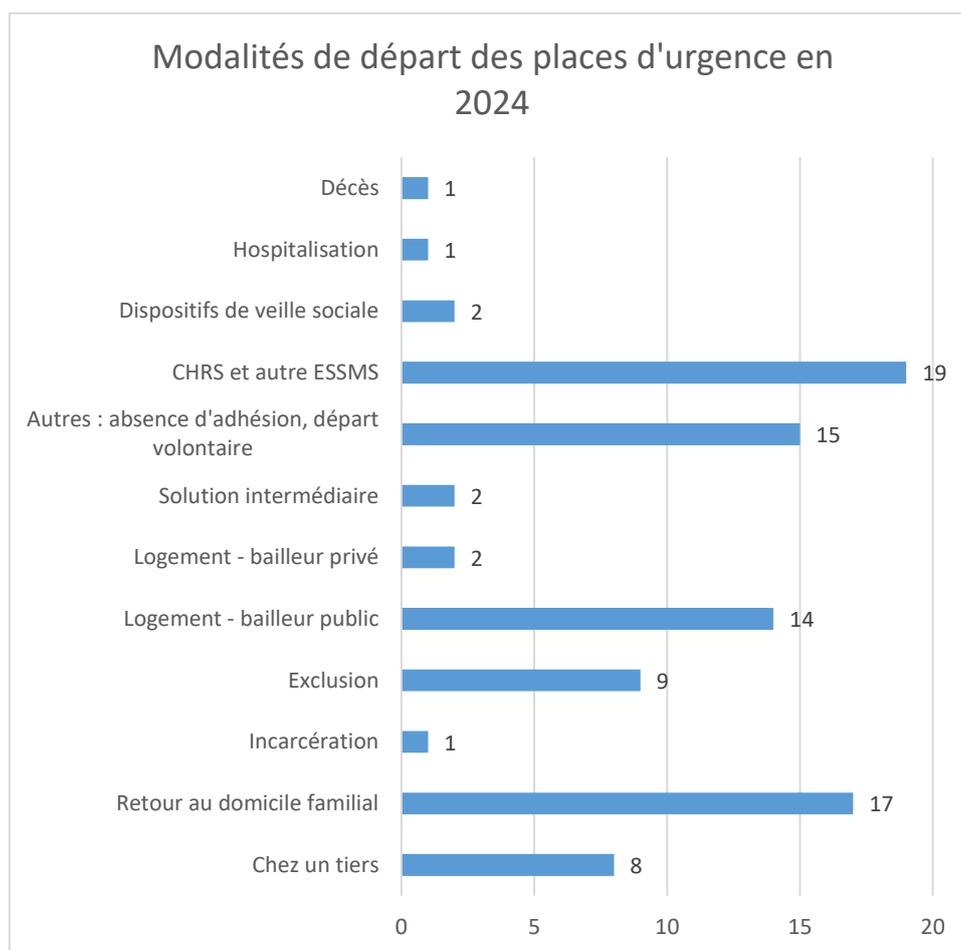
Dans les cas les plus graves (tout de même une personne sur 10 qui quitte le CHRSI) souvent liés à des faits de violence ou des comportements inadaptés, des exclusions sont prononcées.



#### Modalités de départ (en nombre de personne) Urgence :

	Le Creusot		CHRSU VIF		Mâcon		Chalon-sur-Saône	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Chez un tiers	0	0	6	0	2	5	0	0
Retour au domicile familial	3	0	11	7	3	2	0	0
Exclusion	1	3	7	2	0	2	1	2
Hospitalisation	0	1	1	0	0	0	0	0
Installation en logement social	1	17	7	11	0	0	6	0
Installation en logement privé	1	0	1	0	0	1	0	0

Solution intermédiaire	1	4	0	0	1	1	0	1
CHRS et autres ESSMS	7	6	9	1	3	13	0	4
Autres : départ volontaire	6	2	5	3	4	8	0	1
Incarcération	0	0	0	0	1	0	0	0
Dispositifs veille sociale	0	0	2	0	0	0	0	0
Décès	0	0	0	0	0	0	1	0
<b>TOTAL Urgence</b>	<b>20</b>	<b>33</b>	<b>49</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>8</b>



19 % des personnes retournent au domicile familial (souvent les femmes accueillies en urgence VIF et qui retournent au domicile conjugal). C'est un quasi doublement par rapport aux données de 2023. Plus de 16 % des personnes quittent volontairement l'établissement sans être parvenues à élaborer un projet individuel ou à accepter les modalités de prise en charge telles qu'elles leur sont proposées. 21 % des personnes ont été réorientées vers une place de CHRS Insertion ou un autre établissement social ou médico-social. Dans la grande majorité des cas, les personnes sont orientées vers des places de CHRS d'insertion disponibles sur le dispositif départemental. Ces orientations sont relativement stables en pourcentage depuis l'année précédente.

20 % des personnes entrent en logement autonome, dans un logement ou un hébergement adapté. C'est bien moins que l'année dernière mais à mettre en perspective avec la nette augmentation des retours au domicile conjugal pour de nombreuses femmes.

10 % des personnes sont exclues du fait d'un comportement inadapté, de violences ou du non-respect du règlement intérieur, voire de leur non-adhésion au projet d'accompagnement élaboré.

## Données qualitatives

### Problématiques dominantes rencontrées :

#### Des problématiques de santé importantes et des difficultés d'accès aux soins :

Nous savons que les personnes qui vivent des situations de précarité, d'isolement social et affectif important, peuvent souffrir de problèmes de santé psychologiques, voir psychiatriques et que cette situation peut aggraver ou favoriser l'apparition de nouveaux problèmes. Nous en avons fait le constat depuis de nombreuses années.

Au moins une personne sur cinq au CHRS souffre de dépression, d'anxiété, de troubles liés à des addictions ou d'une pathologie psychiatrique qui demande une prise en charge spécifique.

De même, les pathologies liées à des conduites addictives ancrées sont importantes et demandent souvent des consultations, voir des hospitalisations régulières en cours de prise en charge.

Si les partenariats engagés sur les territoires, les équipes des LHSS Mobiles, les agents de santé ou les professionnels de psychiatrie mobile restent des appuis précieux dans la prise en charge des personnes accompagnées, la pénurie de médecins et les difficultés d'accès aux permanences médicales généralistes ou spécialisées s'accroissent. Les délais de prise en charge augmentent et les risques sanitaires pour les personnes privées d'un accès aux soins plus fluide s'accroissent.

Nous déplorons quatre décès de personnes accompagnées par le CHRS en 2024. Des protocoles sont bien sûr en place pour permettre aux professionnels de prendre en charge matériellement et psychologiquement ces situations, jusqu'à l'organisation des obsèques en lien avec les CCAS en cas d'absence de membres de la famille ou de proches.

#### Comportements agressifs et/ou violents, des enjeux de sécurité pour tous :

13 % des personnes accompagnées en insertion et 10 % pour l'urgence quittent l'établissement sur une exclusion.

Les constats que nous pouvons faire sont toujours les mêmes. Ces exclusions peuvent être la conséquence d'une non-adhésion à l'accompagnement social proposé, aux règles de l'établissement ou à des différends liés aux constats posés par les travailleurs sociaux (mise en danger de tiers, défauts éducatifs, besoin de protection...). Elles sont également la conséquence de situations de violence durant la prise en charge en CHRS qui peuvent prendre des formes diverses allant de passage aux actes physiques ou verbaux entre personnes accueillies, vis-à-vis de tiers extérieurs ou à l'encontre de professionnels, voire à des actes de vandalisme ou de destruction du matériel.

Les causes de la violence au CHRS sont multiples et complexes. Elles peuvent être liées à des tensions interpersonnelles, à des frustrations liées aux conditions de vie, à l'isolement, la solitude, une grande détresse, aux effets de surconsommations de produits, à un sentiment de contrainte lié aux injonctions d'un règlement. Parfois, la violence peut être le résultat de rivalités ou de discriminations entre les personnes.

Les problématiques de troubles psycho-psychiatriques non diagnostiqués ou mal pris en charge peuvent constituer un facteur de risque important. Les troubles liés à l'incompréhension des règles, d'une situation, l'impulsivité, la colère ou le défaut de perception de la réalité peuvent augmenter la probabilité d'actes de violence, d'autant plus si ces troubles ne sont pas identifiés et traités de manière adéquate

Les équipes de professionnels se forment donc régulièrement pour pouvoir concilier la « relation d'aide », les mesures de sécurité et l'application du règlement de fonctionnement et de la loi. Nous devons pouvoir comprendre les origines sociales de l'agressivité, les mécanismes qui sont en œuvre dans des situations de conflit. Dans la plus grande majorité des cas, nous savons désamorcer les situations de tension dans l'urgence tout en appliquant les procédures de sécurité. Le choix d'appliquer des sanctions faisant sens pour l'équipe et pour l'usager dans les contextes de violence ou de rupture restent un dernier recours.

La prévention de la violence implique d'abord de proposer un environnement sécurisé et bienveillant, un espace d'échange démocratique où chacun se sent respecté et valorisé. Nous avons également mis en place des politiques et des procédures claires en matière de sécurité des personnes, tout en favorisant la médiation et le dialogue.

Du matériel de protection individuel et d'alerte est mis en place sur les collectifs du Creusot et de Mâcon. Il est particulièrement adapté pour sécuriser les professionnels qui peuvent se trouver isolés en poste (personnel éducatif et surveillants de nuit).

### **Faits marquants / activités spécifiques :**

#### **Des mouvements de personnels qui perdurent et des problèmes de recrutement de professionnels expérimentés :**

Les équipes du bassin minier, principalement au Creusot, et de Mâcon, ont connus pour la deuxième année consécutive des mouvements de personnels. Les recrutements sont rendus plus longs du fait de l'absence de candidats diplômés intéressés par les postes laissés vacants. Dans le même temps, nous avons élargi les recrutements à d'autres types de diplômés (infirmières, accompagnant éducatif et social...) et multiplié les étayages pour garantir le bon fonctionnement de l'établissement. Les remaniements réguliers des équipes, en particulier dans le cadre des internats, nécessitent toujours des périodes de cadrage et de formation en interne afin de s'approprier une organisation de travail et un corpus de connaissances suffisant pour accompagner au mieux l'ensemble des personnes que nous accueillons.

#### **Action spécifique commune à tous les territoires :**

##### **Adaptation et révision de nos outils :**

Conformément aux exigences de la loi 2002-2, de nombreux documents sont essentiels pour assurer la transparence, le respect des droits des personnes et la qualité des prestations offertes par le CHRS :

- Projet d'établissement ;
- Contrat d'hébergement ;
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- Règlement de fonctionnement ;
- Livret d'accueil ;
- Projet personnalisé.

Nous poursuivons un travail de rédaction, d'actualisation et de diffusion de l'ensemble de ces documents, dans une démarche partagée (tout en tenant compte de la diversité des organisations et structures territoriales). Ce travail bénéficie grandement des apports de la nouvelle Directrice Qualité, arrivée en octobre.

Une compilation des documents nécessaires à tout dossier d'admission (documents actualisés) a été réalisée.

Nous devons nous assurer que notre démarche intègre les bonnes pratiques professionnelles reconnues dans le secteur pour garantir la qualité des prestations et la sécurité des personnes que nous accueillons ainsi que celle des professionnels. Ces bonnes pratiques professionnelles feront l'objet d'études et de groupes de travail spécifiques afin que les professionnels puissent mieux les connaître, y faire référence et les intégrer à leurs actions et à leur réflexion.

### **Événements indésirables et événements indésirables graves :**

Le 9 janvier 2024 dans le collectif du CHRS du Creusot, une personne accueillie s'en prend verbalement et physiquement à une autre. Quand les éducateurs interviennent pour mettre un terme à cette situation, ils subissent des menaces et des insultes jusqu'à devoir faire appel aux forces de police tant la situation reste extrêmement tendue. La personne responsable des violences sera exclue de l'établissement.

Le 31 mars 2024 dans le collectif du CHRS du Creusot, une personne accueillie fait entrer un tiers qui est pourtant interdit d'accès au CHRS (violences contre une femme que nous hébergeons alors). Le tiers quitte l'établissement sans problème après appel à la police mais le résident s'en prend à l'éducatrice, prétextant une privation de ses droits et liberté, l'insulte et a un comportement clairement menaçant. Cette personne sera reprise par le cadre d'astreinte et une information à l'ensemble des personnes accompagnées sera effectuée sur le caractère inacceptable des violences verbales. La personne responsable des insultes sera, plus tard, exclue de l'établissement pour avoir reproduit le même comportement violent et injurieux.

Le 7 avril 2024 dans le collectif du CHRS du Creusot, une personne accueillie est en état de crise psychiatrique et très alcoolisée. Menaçante et extrêmement agitée, elle présente clairement une situation de mise en danger pour elle-même et toutes les personnes qui l'entourent (présence d'armes blanches dans son logement et menaces de passer à l'acte). La police et les pompiers sont appelés et interviennent pour sécuriser cette situation, ainsi que le cadre d'astreinte. Une demande d'hospitalisation immédiate en psychiatrie pourra être mise en place en partenariat avec le maire. Cette personne réintègrera le CHRS à sa sortie d'hospitalisation.

Le 15 juillet 2024 dans le collectif du CHRS de Mâcon, une personne accueillie fait brûler des aliments dans son microonde en chambre d'urgence provoquant de fortes fumées. Lorsque l'éducatrice lui demande de pouvoir vérifier avec lui ce qu'il se passe, il refuse l'accès à son logement et l'insulte copieusement ainsi que d'autres collègues qui parviendront toutefois à sécuriser le matériel et l'établissement. Cette personne présente un profil de très grand précaire avec des problématiques addictives et psychiques qui ne peuvent être traitées du fait de son refus de toute forme d'accompagnement à la santé.

Une formation relative à l'accompagnement des très grands précaires qui ont connu des années de rue avec des stigmates importants, une logorrhée véhémement, une occupation de type "squat" du logement sera proposée à l'ensemble de l'équipe éducative. Ce type de public qui met des années avant d'accepter de rentrer en hébergement nécessite, lorsqu'il y accède, du temps et une approche singulière et adaptée, avec des savoirs faire et être spécifiques qu'il faut pouvoir mettre en phase avec les règles de sécurité et le règlement intérieur de l'établissement.

## Démarche d'amélioration continue

### Bilan des perspectives 2024 :

- Nous poursuivons l'amélioration des conditions d'hébergement au bénéfice des personnes que nous accueillons, hébergeons et accompagnons. Les travaux d'aménagement, de rénovation et de recomposition de notre parc de logements font l'objet d'une attention constante. Nous poursuivons la captation de logements de petites typologies pour nous adapter au mieux à la taille des ménages que nous accueillons le plus. L'organisation des relations entre les équipes éducatives et les services supports (équipes techniques, services logement, assurances, gestion et comptabilité) est régulièrement réévaluée pour en accroître l'efficacité. Les enjeux de cette organisation sont d'autant plus importants que les coûts matériels et les services connaissent une augmentation croissante à budget constant.
- Dans le même temps, nous sommes soumis à des problématiques spécifiques d'occupation des logements que l'établissement met à disposition des personnes que nous accompagnons. Une partie non négligeable des logements, y compris ceux qui ont récemment été rénovés et rééquipés nous sont restitués encombrés, sales et parfois infestés de nuisibles (puces de lit, blattes...). Cette part de notre parc reste donc indisponible parfois plusieurs semaines, d'autant plus sur des territoires dépourvus de maîtresses de maison ou de services support en proximité.
- Nous travaillons toujours régulièrement en partenariat avec d'autres établissements et services de l'association sur l'organisation de la démarche de Réduction du Risque Alcool, avec une perspective d'accompagnement individuel formalisé et d'actions collectives régulières.

La formation des nouveaux professionnels et le développement d'outils font partie des axes de travail engagés pour 2024 à l'occasion de 7 réunions spécifiques, 3 réunions permettant d'échanger entre pairs de situations individuelles complexes et 4 réunions de référents sur des échanges de pratiques, la mise en place d'outils ou l'accompagnement de nouveaux collègues à l'appropriation et à la mise en place de la démarche.

### Perspectives 2025 :

- **Un Conseil de la Vie Sociale** doit être mis en place. L'organisation à retenir fait encore l'objet de réflexion. Devons-nous retenir l'idée d'un seul CVS départemental incluant des élus de la majeure partie des territoires ou envisager des CVS localisés pour chaque territoire d'action ? Il est toutefois déjà acquis que des groupes d'expression des personnes accueillies sont d'ores et déjà mis en place chaque mois sur les collectifs du Creusot et de Mâcon. Nous devons formaliser ces réunions de résidents existantes en les rendant plus participatives et actives (ordres du jour, comptes rendus, communication à tous les acteurs, accompagnement de projets, questionnaires de satisfaction...).
- **Projet architectural de Chalon-sur-Saône** sur le site du 15, rue Thomas Dumorey ; livraison en mars 2025.
- **Évaluation externe** : depuis la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les ESSMS doivent rendre compte de la qualité de leurs prestations auprès de la HAS. Les évaluations effectuées permettront de mettre en avant les bonnes pratiques et la qualité au sein de l'établissement, mais également de piloter une démarche d'amélioration continue.

L'établissement CHRS départemental s'est engagé dans cette démarche d'évaluation dès le mois de mars en participant à deux journées de formation des cadres à l'utilisation des outils et à l'appropriation des critères. En relation avec le cabinet accrédité ID-ES Consultants, basé en région lyonnaise, elle sera réalisée en deux journées et demie, du 10 au 12 mars 2025 sur les sites du Creusot et de Mâcon.

- **Une politique formalisée de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance** sera déployée. Un recueil des plaintes et réclamations doit être mis en place afin d'en prévoir l'analyse, de définir les réponses à apporter et de structurer les organes décisionnaires.
- **La révision du Contrat pluriannuel et de Moyen qui prendra fin en décembre 2025.**

## LEXIQUE

<b>CCAS :</b>	Centre Communal d'Action Sociale
<b>CHRS :</b>	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
<b>CHRSI :</b>	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Insertion
<b>CHRSU :</b>	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Urgence
<b>CVS :</b>	Conseil de la Vie Sociale
<b>ESSMS :</b>	Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
<b>DDETS :</b>	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
<b>FJT :</b>	Foyer Jeunes Travailleurs
<b>HAS :</b>	Haute Autorité de Santé
<b>IML :</b>	Intermédiation Locative
<b>LHSS :</b>	Lits Halte Soins Santé
<b>SARS :</b>	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
<b>SIAO :</b>	Service intégré de l'Accueil et de l'orientation
<b>VIF :</b>	Violences Intra-Familiales